

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 16/12/2024  
Publication : 16/12/2024

6<sup>ème</sup> séance de l'annéeSéance du 29 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 29 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni uniquement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Date de convocation :

Le 21 novembre 2024

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 26

Votants : 33 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Andrée MANDIL

Délibération n°2024.11.06/618

Actualisation du  
plan de financement du  
programme d'extension  
de la base de canoë kayak  
Yves DOLMARE

**Rapporteur**

M. Georges BREDENT

Rapporteur de la commission  
Culture et patrimoine

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture  
le : 16 DEC. 2024

- publication sur le site internet  
ou notification, le : 16 DEC. 2024

**Étaient présents : 26 conseillers communautaires****Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT**Autre conseillère communautaire :** Mme Maddly GARGAR**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7****Vice-présidente :** Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Teddy FOULE**Autre membre du bureau :** M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY**Autres conseillers communautaires :** Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Jacqueline FAVORINUS Mme Lyliane PIQUION

Mme Magali MARCIN à M. Jean-Luc CELIGNY

M. Rosan RAUZDUEL à Mme Laisely PARAT-EDOM

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**Nombre de conseillers absents excusés : 11****Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)-**Autre membre du bureau :** Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johane DAHOMAIS- M. Alix NABAJOTH- Mme Nadège THEOPHILE- M. David DAMPIED

En cours de séance :

**Vice-présidente :** Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)**Autre membre du bureau :** Mme Tania GALVANI**Nombre de conseillers absents non excusés : 4****Autre membre du bureau :** Mme Corinne PETRO**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

**Considérant** le rapport du président,

Depuis sa construction en 2011, la base de canoë kayak Yves DOLMARE a largement contribué à la diversification de l'offre de loisirs, au développement de la pratique du canoë-kayak et à la reconquête de l'espace nautique communautaire. L'attractivité de la base dépasse aujourd'hui les frontières du territoire communautaire et sa capacité d'accueil atteint ses limites.

Il s'adresse en effet à un public varié et comble le manque d'équipements sportifs sur le territoire tout en faisant la promotion des sports nautiques. La base sert également de structure d'entraînement des athlètes olympiques en période hivernale.

Le projet d'extension doit permettre la création d'espaces complémentaires afin d'augmenter les surfaces de stockage du matériel, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de s'inscrire dans le calendrier de préparation des jeux olympiques 2028.

**Considérant** l'avis favorable de la commission finance du 22 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver le coût d'objectif de l'opération qui est fixé à 1 201 385€ (un million deux-cent- un mille trois-cent-quatre-vingt-cinq euros).

**ARTICLE 2-** D'approuver le plan de financement proposé qui se présente ainsi qu'il suit :

| COUT<br>D'OBJECTIF | PLAN DE FINANCEMENT |                   |           |             |
|--------------------|---------------------|-------------------|-----------|-------------|
|                    | L'ANS               | CAP<br>EXCELLENCE | REGION    | DEPARTEMENT |
| 1 201 385€ €       | 500 000€            | 480 115€          | 110 635 € | 110 635€    |

**ARTICLE 3-** D'inscrire ce montant au budget primitif de la communauté d'agglomération dans le cadre de l'autorisation de programme AP 2023 D43 – Extension de la base de compétence.

Reçu par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

**ARTICLE 3-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **13 DEC. 2024**

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire

Eric JALTON



Marie-Andrée MANDIL

**16 DEC. 2024**

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le

**16 DEC. 2024**

**16 DEC. 2024**

**16 DEC. 2024**

**16 DEC. 2024**

